

La première Commission de la Conférence avait à se prononcer sur "l'admission des États dans la Société des nations". C'était le dernier point de son ordre du jour très chargé.

En fin de séance, donc, un des délégués de la Suisse, un protestant, M. Silbernager, président du tribunal civil de Bâle, fit cette déclaration : "En Suisse, on a des doutes sur la viabilité de la Société des nations, parce que les États-Unis hésitent à y entrer et que le Saint-Siège n'en fait point partie. Si le Saint-Siège en reste exclu, beaucoup de Suisses n'hésiteront pas, le jour de la votation populaire, à se prononcer contre l'adhésion de la République helvétique à la Société des nations. Il y aurait donc lieu d'examiner l'admission de la Papauté dans la Société des nations."

M. Doumer, ancien président de la Chambre des députés de Paris, s'écria aussitôt en bon sectaire : "Le Saint-Siège n'est pas une nation. Donc, il ne peut faire partie d'une Société des nations."

Mgr Deploige, président de l'Institut de philosophie de l'Université de Louvain, intervint : "Il n'est pas admissible, dit-il, que la motion soit écartée par un argument de procédure. Ne tombons pas dans la logomachie et ne réduisons pas le problème à une querelle de mots. Si vous voulez donner à la Société des nations quelque chance de succès vous ne devez pas la priver du concours effectif de la première puissance morale du monde. Il est fâcheux que la question ne puisse, faute de temps, être discutée aujourd'hui. Je demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour du prochain Congrès."

La motion suivante fut donc remise au bureau pour être discutée dans la prochaine assemblée de la Fédération des Associations pour la Ligue des nations : "Il est souhaitable que le Saint-Siège puisse faire partie de la Société des nations."

CHINE

Visiteur apostolique.— Le Saint-Siège a nommé un visiteur apostolique pour les missions de Chine et les pays limitrophes.

Le visiteur apostolique, par mandat et autorité du Siège apostolique, parcourra ces missions ; il s'enquerra avec soin de leur état présent et de leurs nécessités ; il recueillera l'avis de leurs chefs, spécialement sur la convocation éventuelle d'un Concile général de tous les évêques, et il traitera avec eux ces mêmes sujets. Puis, sa visite entièrement achevée, il viendra à Rome pour proposer au Siège apostolique les mesures qui lui paraîtront les plus opportunes pour assurer de plus grands progrès du catholicisme. En attendant, pour les questions qui présenteront un caractère spécial d'urgence, il prendra lui-même, à titre provisoire, les dispositions qui, devant Dieu, lui paraîtront les plus sages, et il remplira tout le reste du mandat que les instructions de la Sacrée Congrégation lui ont déterminé.

Le Saint-Siège a choisi pour remplir cette tâche importante S. G. Mgr J.-B. de Guébriant vicaire apostolique de Canton, "que ses